

Police neuchâteloise

Le Conseil d'Etat désigne Pascal Luthi en qualité de commandant ad interim

Suite à la démission de M. André Duvillard au poste de commandant de la Police neuchâteloise, le Conseil d'Etat a désigné M. Pascal Luthi, actuel adjoint de M. Duvillard, en qualité de commandant ad interim de la Police neuchâteloise dès le 1^{er} juillet 2012. Cette décision s'inscrit dans le cadre de l'important projet en cours concernant la création d'une police de l'Arc jurassien (PAJ) pour les Cantons de Neuchâtel et du Jura sur lequel les deux Parlements cantonaux devraient se prononcer en mars 2013 et qui impliquerait un commandement unique.

Depuis l'été dernier, le Canton de Neuchâtel, en collaboration avec le Canton du Jura, a lancé un ambitieux projet visant à la création d'une seule police pour les deux cantons. Ce dossier avance bien et un rapport faisant état de l'avancement du projet et englobant un crédit d'étude détaillée devrait être soumis aux deux Gouvernements cantonaux à la fin de cette année pour être traité par les deux Parlements cantonaux au plus tard à la fin mars 2013.

Dans la mesure où la fusion des deux corps de police neuchâtelois et jurassienne impliquerait un commandement unique, le Conseil d'Etat a jugé inopportun d'ouvrir une procédure de recrutement avant de connaître la décision des autorités politiques sur le modèle de fusion proposée. Le Conseil d'Etat a ainsi décidé de confier pour une période déterminée le commandement de la Police neuchâteloise à M. Pascal Luthi, actuel adjoint au commandant de la police. M. Pascal Luthi assurera cette mission en tous les cas jusqu'à la décision des deux parlements sur le projet de police unique, mais vraisemblablement jusqu'à l'été 2013.

Agé de 43 ans, marié et père de deux enfants, M. Pascal Luthi est titulaire d'un diplôme d'ingénieur physicien de l'EPFL et d'un doctorat en sciences à l'Université de Genève. Depuis son entrée en fonction au sein de l'Etat de Neuchâtel en 2007, en qualité d'adjoint au commandant de la Police neuchâteloise, M. Pascal Luthi dirige le service juridique ainsi que le bureau des armes et gère la communication externe de la police. Membre du comité de direction, il assure notamment les relations avec le département. Il a en outre contribué activement à la réalisation de plusieurs projets, dont la réforme de la Police neuchâteloise.

Pour de plus amples renseignements:

Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Pascal Luthi, adjoint au commandant de la Police neuchâteloise, tél. 032 889 95 00.

Neuchâtel, le 30 avril 2012